

## OUI > à l'initiative (Minder) contre les rémunérations abusives

**Le GEIP soutient cette initiative, car nous sommes persuadés que le management des grandes entreprises suisses cotées en bourses doit être revu afin d'assurer le maintien des emplois locaux, ainsi qu'un revenu (rendement) correct pour les actionnaires que nous sommes toutes et tous au travers des caisses de pensions, soit assurer le niveau de nos retraites.**

Cette initiative populaire fédérale, définie et portée par M. Thomas Minder, s'est développée suite aux abus, notamment salariaux, de certains [grands] dirigeants d'entreprises en Suisse. Au jour d'aujourd'hui, il faut savoir que les prérogatives des propriétaires [actionnaires] des entreprises domiciliées en Suisse et cotées en bourses sont relativement limitées. L'initiative ne concerne pas les PME/PMI, ni les entreprises familiales ou encore les entreprises non cotées en bourse.

Mais pourquoi s'engager dans la défense de l'initiative alors que l'actionariat est «réservé à quelques nantis»? C'est notamment parce que nos caisses de pensions (AVS, 2e et 3e piliers) sont de gros actionnaires de ces entreprises, c'est à dire que le capital accumulé tout au long de nos années de cotisation y est directement placé. Mais c'est aussi le cas dans de nombreux autres objets spécifiques, lorsque nous sommes actionnaires de ces entreprises. Cela peut-être de façon directe, en ayant quelques actions de l'une ou de l'autre, mais aussi par d'autres instruments financiers à l'exemple des fonds de placements.

Aujourd'hui, seul le Conseil d'administration et la Direction de l'entreprise définissent le montant des rémunérations des dirigeants, le cas échéant des primes d'engagement et/ou de sortie (les parachutes dorés). Les véritables propriétaires [actionnaires] n'ont que bien se tenir, l'abus de salaire n'est pas justiciable. L'initiative intègre également l'obligation aux caisses de pension de voter dans l'intérêt de leurs assurés et de communiquer ce qu'elles ont voté.

Il est actuellement trop facile de vider l'entreprise de sa substance, pour un enrichissement personnel de quelques managers sans scrupules, au détriment de la pérennité de celle-ci, sans devoir rendre des comptes devant la justice. Dans l'initiative Minder, ce qui fait particulièrement tiquer les opposants (economiesuisse en tête), c'est bien la partie sanction (amende et peine privative de liberté) qui permettra de contrer les abus en matière de rémunération et assurer le respect des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires.

---

Au vu de ces considérations,

**le GEIP vous recommande de voter OUI à l'initiative contre les rémunérations abusives**

---